

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 septembre 2013 à 14h30

« I - La prévisibilité du montant de la retraite pour les assurés

II - Avis technique sur la durée d'assurance de la génération 1957 »

Document N°3
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La connaissance de leurs droits par les assurés : synthèse de résultats

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La connaissance de leurs droits par les assurés : synthèse de résultats

L'information et la connaissance par les assurés des droits à retraite qu'ils ont acquis constituent naturellement l'un des aspects de la prévisibilité du montant de la pension.

Cette problématique a déjà été étudiée plusieurs fois par le COR notamment –pour citer l'examen le plus récent– lors de la séance de mai 2013. Le diagnostic sur l'information des assurés en matière de retraite se fonde sur les résultats de diverses enquêtes auprès des assurés eux-mêmes, qui soit les interrogent sur leur sentiment (subjectif) quant à l'information qu'ils ont reçue, soit testent leurs connaissances effectives de leurs droits ou du système de retraite en général.

Ce document rassemble et résume les principaux enseignements de ces enquêtes. Dans le cadre de la présente séance, consacrée à la prévisibilité du montant de pension à l'approche de la retraite, sont présentés uniquement les résultats relatifs aux assurés éloignés de l'horizon de la retraite de seulement quelques années.

Deux messages paradoxaux ressortent de ces analyses :

- si l'on s'en tient à ce que déclarent les assurés, ceux proches de l'âge de la retraite paraissent le plus souvent bien informés sur leurs droits à retraite ;
- mais, lorsqu'on teste leurs connaissances effectives, une proportion significative de ces assurés semble ne pas connaître leurs propres droits, ni les notions les plus courantes en matière de retraite.

1. Un sentiment d'être bien informé

De manière générale, les assurés proches de l'âge de la retraite se disent bien informés sur leurs droits à retraite dans une très large majorité. C'est vrai aussi bien parmi les futurs retraités, âgés de 55 ans, que parmi les nouveaux retraités, partis à la retraite depuis moins d'un an : parmi ces deux populations, plus de 8 personnes sur 10 se disent –dans les enquêtes les plus récentes– plutôt bien, voire très bien informées.

En %	Très bien informé	Plutôt bien informé	Sous-total « bien informé »	Plutôt mal informé	Très mal informé	Sous-total « mal informé »
(1) Parmi les nouveaux retraités 2010-2011 du régime général	33	49	82	12	6	18
(2) Parmi les assurés ayant 55 ans et destinataires de l'information retraite						
Génération 1957 (campagne GIP 2012)	25	60	85			

Sources :

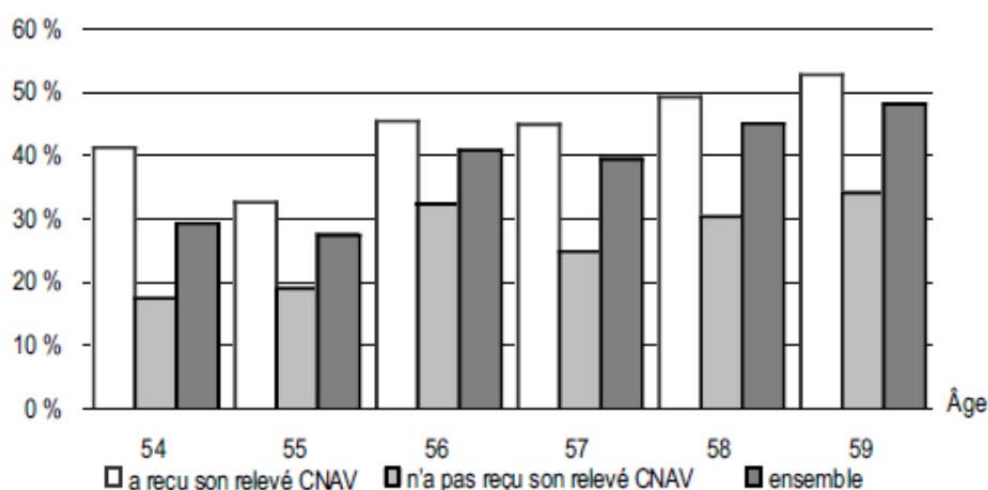
- (1) *Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2012*, CNAV-COR-DREES-DSS. *Champ* : Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011
 (2) *Bilan de la campagne 2012*, GIP Info Retraite

Ce sentiment de bonne information pourrait être relié à la mise en place, à partir de 2007, des campagnes d'information retraite et pourrait ne s'être accru que très récemment, comme le suggèrent les deux résultats suivants.

D'une part, la proportion d'assurés destinataires d'une estimation indicative globale (EIG) lors des campagnes « info retraite », et s'estimant bien informés sur leur future retraite, semble augmenter légèrement au cours du temps¹ : elle oscillait plutôt entre 60 % et 80% entre 2008 et 2011 –soit des valeurs légèrement plus faibles que celle observée suite à la campagne 2012.

D'autre part, parmi les personnes âgées de 54 à 59 ans en 2005, seulement 30 % à 50 % (en proportion croissante avec l'âge) s'estimaient bien ou très bien informées sur leurs droits à la retraite. Parmi ces personnes, celles qui avaient reçu de la part du régime général un relevé de carrière pour les informer de la durée d'assurance qu'elles avaient validée étaient sensiblement plus nombreuses à se dire bien informées.

pourcentage des assurés se sentant bien ou très bien informés sur leurs droits à la retraite, selon le fait d'avoir ou non reçu leur relevé de carrière et l'âge de la personne interrogée



Source : enquête Intentions de départ à la retraite, CNAV, COR, DGTPE, DREES, INSEE (986 observations).

Source : Bridenne (2006)

2. Connaissance générale du système de retraite et connaissance par les assurés des droits qu'ils ont acquis

La proportion élevée de personnes s'estimant bien informées sur leur retraite doit toutefois être nuancée par la connaissance *effective* relativement faible des droits acquis individuellement, des paramètres généraux de calcul de la pension, voire des principes de base du système de retraite français.

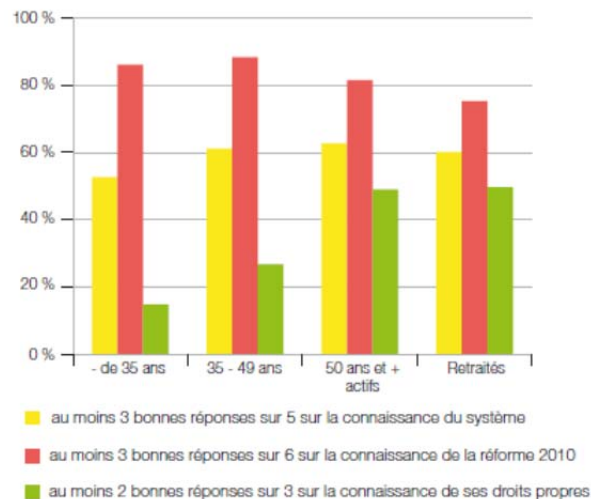
2.1 Les notions relatives au système de retraite

L'enquête 2012 de la Caisse des dépôts sur les « attentes et perceptions des Français à l'égard de la retraite » teste ainsi les connaissances des répondants sur les grands principes du système actuel. L'interrogation, effectuée sous la forme de questions à choix multiples, porte

¹ Les réponses d'une année sur l'autre ne sont toutefois pas totalement comparables, du fait d'une formulation légèrement différente des questions. Au lieu de dire s'ils se sentaient « bien » ou « mal informés » sur leur future retraite, les répondants devaient, avant 2012, dire si leur niveau d'information était « suffisant » ou « insuffisant » (à chaque fois en spécifiant le degré : « très » ou « assez »).

sur la compréhension des notions de systèmes « en répartition » ou « en capitalisation », et des notions de calcul des droits « en points » ou « en annuités ». Certaines questions portent sur la signification de ces notions et d'autres sur le fait qu'elles s'appliquent ou non au système français actuel. Les retraités et les assurés proches de l'âge de la retraite ne sont qu'environ 60 % à citer une majorité de bonnes réponses –proportion à peine supérieure à celle des plus jeunes.

Indicateurs du niveau d'information par âge



Source : enquête Caisse des Dépôts-attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : au sein de la génération Y (- de 35 ans), 53 % avalent une bonne connaissance du système de retraite, 86 % de la réforme de 2010 et seulement 15 % de ses propres droits.

Source : Arrondel, Masson et Soulat (2013)

De manière similaire, selon l'enquête « Motivations de départ à la retraite », une proportion non négligeable parmi les nouveaux retraités n'a pas connaissance des notions de base du système de retraite. Un sur cinq dit n'avoir jamais entendu parler de la notion de taux plein, et un autre cinquième dit ne pas bien savoir de quoi il s'agit. Les proportions sont plus élevées encore en ce qui concerne les notions de décote et de surcote, dont seulement un tiers et un quart respectivement des nouveaux retraités disent savoir de quoi il s'agit.

Le niveau de connaissance varie selon le profil des assurés. Il est d'autant plus bas que les assurés ont commencé à valider des droits à retraite jeunes ou ont un salaire de référence faible. Il est également plus bas pour les personnes à carrière incomplète, ainsi que pour celles qui sont sans emploi ou non-salariées en fin de carrière. Le niveau de connaissance est enfin plus faible pour les personnes qui ont obtenu le taux plein au titre de l'âge (en cas de liquidation à 65 ans) ou de la catégorie (inaptitude et ex-invalidité) ; il est à l'inverse le plus élevé pour les assurés partis avec une surcote². Compte tenu des différences de carrière entre genres, les hommes sont en moyenne plus nombreux que les femmes à bien connaître les diverses notions en matière de retraite. Cependant, ce résultat s'inverse si l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs : à caractéristiques égales, parmi les nouveaux retraités, les femmes

² Toutefois, les assurés ayant liquidé avec une décote sont, toutes choses égales par ailleurs, plus nombreux que les autres à dire savoir de quoi il s'agit à propos des notions de taux plein et de décote.

semblent mieux connaître les notions relatives au système de retraite que les hommes (voir Benallah, 2012b).

Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs					
	En %				
	Taux plein	Décote	Surcote	Cumul emploi-retraite	Retraite progressive
Vous n'en avez jamais entendu parler	11 (19)	43 (44)	53 (56)	20 (13)	40 (35)
Vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit	24 (20)	26 (23)	22 (19)	30 (30)	38 (36)
Vous savez de quoi il s'agit	65 (61)	31 (33)	25 (25)	50 (57)	22 (29)

Lecture • Les valeurs entre parenthèses sont celles observées lors de la vague 2010.
 Champ • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.
 Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

Source : Barthélémy, Mamache et Benallah (2013)

2.2 La connaissances des durées d'assurances requises et validées

Parmi les nouveaux retraités du régime général en 2010-2011, à peine un tiers est en mesure de citer sa durée validée (à 4 trimestres près), et à peine 40 % connaissent la durée requise pour le taux plein les concernant.

Comparaison des durées déclarées et administratives		
	En %	
	Durée validée	Durée requise
Ne connaît pas ou ne s'en souvient plus	32	42
Strictement égale	10	16
Écart compris entre 1 et 4 trimestres	21	23
Écart supérieur à 4 trimestres	37	19

Champ • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.
 Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

Source : Barthélémy, Mamache et Benallah (2013)

Les proportions étaient un peu plus élevées parmi les assurés âgés de 55 à 59 ans en 2005 : 47 % connaissaient leur durée validée et 62 % connaissaient la durée requise pour le taux plein les concernant (à 4 trimestres près dans les deux cas). L'enquête de la Caisse des dépôts conduit à une conclusion similaire pour ce qui concerne les seniors actifs en 2012 : interrogés sur leurs propres droits³, ces derniers ne sont qu'un sur deux à donner une majorité de bonnes réponses (voir graphique en 2.1. sur les indicateurs du niveau d'information par âge).

³ Dans l'enquête, trois questions sont posées, portant sur la connaissance (approximative) de la durée validée à ce jour, de la durée requise pour une retraite à taux plein et de l'âge minimal d'ouverture des droits.

	Durée requise pour le taux plein	Durée validée
Connaissance déclarative : « Connaissez-vous le nombre de trimestres ou d'années que vous avez validés aujourd'hui ? »		
« Non »		18 %
« Oui, approximativement »		27 %
« Oui, exactement »		55 %
Connaissance effective : Comparaison des durées déclarées aux données administratives		
Aucune durée déclarée par le répondant	7 %	18 %
Durées différentes de plus de 4 trimestres	31 %	35 %
Durées identiques à 4 trimestres près	62 %	47 %
<i>dont : durées strictement identiques</i>	36 %	14 %

Source : enquête Intentions de départ à la retraite 2005, CNAV-COR-DGTPE-DREES-INSEE (1004 observations)

Tableau repris de Bridenne (2006) et Benallah (2012a).

On peut remarquer que le sentiment subjectif d'être bien informé n'est pas automatiquement en lien avec une meilleure connaissance des droits acquis : parmi les assurés de 55-59 ans en 2005, ceux qui se déclaraient « très bien informés » s'avéraient moins nombreux que ceux qui se déclaraient « mal informés » à connaître leur durée requise pour le taux plein (à 4 trimestres près) et la durée qu'ils avaient eux-mêmes validée.

part des assurés ayant une information minimale
en matière de retraite et un sentiment général d'information
en %

Sentiment d'information	Assurés ayant un niveau minimal d'information	Répartition des effectifs selon le sentiment d'information
Très bien informé	48	5
Bien informé	62	31
Mal informé	58	41
Très mal informé	35	23
Ensemble	53	100

Source : enquête Intentions de départ à la retraite, CNAV, COR, DGTPE, DREES, INSEE (994 observations).

Lecture : dans le tableau, « avoir un niveau minimal d'information » est défini par le fait de connaître sa durée requise pour le taux plein (à 4 trimestres près) et de déclarer connaître sa durée validée (« approximativement » ou « exactement »)

Source : Bridenne (2006)

3. Montant de retraite prévu

Un autre moyen d'apprécier la connaissance de leurs droits à retraite par les assurés est de confronter le montant attendu de leur retraite au montant estimé et communiqué dans le cadre des EIG (estimations indicatives globales, envoyées aux assurés de 55 ans et plus parmi ceux concernées par les campagnes d'information retraite – voir **document n°2**). Le montant estimé ne s'avère correspondre aux attentes des assurés que dans environ un tiers de cas. La plupart du temps, les assurés s'attendaient à un montant plus élevé.

Le montant estimé de votre retraite dans ce document...

Génération	EIG	1957 (55 ans)
Base	345	139
Correspond à ce que vous attendiez	32%	30%
Est plus élevé que ce que vous attendiez	12%	5%
Est plus faible que ce que vous attendiez	36%	58%
(NSP)	20%	7%

Source : Bilan de la campagne 2012, GIP info retraite.

Une limite à l'interprétation est toutefois que, lorsqu'un écart est constaté, il n'est pas possible de déterminer si les assurés s'étaient fait une idée fautive du montant de pension auquel ils auraient droit, ou bien si l'estimation communiquée dans l'EIG est erronée. A cet égard, la proportion importante de répondants déclarant s'être attendus à un montant plus élevé pourrait être mise en regard de certaines faiblesses actuelles connues des systèmes d'information – par exemple, la remontée tardive des informations concernant les enfants ou les périodes travaillées à l'étranger. Ces faiblesses sont en effet de nature à expliquer une sous-évaluation plus fréquente des montants estimés dans les EIG, par rapport aux montants effectivement perçus par les nouveaux retraités au moment de la liquidation, et calculés une fois toutes les informations nécessaires remontées dans les systèmes d'information des régimes.

Références bibliographiques des études citées

Arrondel L., A. Masson et L. Soulat (2013), « Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement », *Questions Retraite & Solidarité*, janvier 2013 – 02

Barthélémy N., M. Mamache et S. Benallah (2013), « Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012 », *Etudes et résultats*, n°838 – avril 2013

Benallah S. (2012a), « Le niveau d'information des salariés sur leurs droits à la retraite : mesure et implications », *Les cahiers de la Cnav* n° 4, 50 p., mars.

Benallah S. (2012b), « Les jeunes retraités connaissent-ils les principaux dispositifs du régime général d'assurance vieillesse ? Les enseignements de l'enquête Motivations de départ en retraite », *Dossier Solidarité Santé*, n°34, novembre

Bridenne I. (2006), « Le niveau d'information des assurés en matière de retraite », *Dossier Solidarité Santé*, n°3, pp. 51-62.

GIP info retraite (2012), *Bilan de la campagne 2012*